

## **Préavis municipal no 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons – deux roues légers à la gare CFF**

### **Rapport de la commission des finances**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Rasul MAWJEE	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 20, 27 et 30 janvier 2014

Excusé : Rasul Mawjee le 27 janvier 2014

#### Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 27 janvier.

#### Rappel

Comme il est dit à la page 1, ce préavis fait suite au préavis municipal no 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piéton – deux roues légers à la gare CFF. Pour mémoire, le montant du préavis 28 s'élevait à CHF 162'000.-.

#### Aspects financiers

La municipalité aurait sollicité financièrement le Conseil régional si le PIR avait été accepté. Toutefois, suite au refus de cinq nouvelles communes de participer au financement du PIR en octobre dernier, le projet a été condamné. Vu l'incertitude qui régnait sur un éventuel financement du passage inférieur par le PIR, les différents calculs n'en ont pas tenu compte. Cependant, le Comité de direction (CODIR – organe exécutif du Conseil régional) est actuellement en train de travailler sur la suite à donner au PIR. Il sera ainsi question de solliciter le Conseil régional en temps opportun pour un éventuel financement.

## **Préavis municipal no 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons – deux roues légers à la gare CFF**

Il est à noter que la construction du passage inférieur côté Jura nécessitera des emprises sur la place récemment réfectionnée. En effet, environ 700 m<sup>2</sup> seront concernés. A titre indicatif, la couche de finition (Scintiflex) a coûté CHF 45.-/m<sup>2</sup>, sans compter les travaux préparatoires (études, préparation du terrain, etc.). En outre, pour permettre la réalisation du passage inférieur, l'abri à vélos devra être déplacé à l'est.

La COFIN se demande donc si une vision globale des projets dans la zone de la gare n'aurait pas permis d'éviter ces frais. La COFIN s'était par ailleurs déjà exprimée à ce sujet dans son rapport relatif au préavis 28.

La commission des finances est toutefois consciente de l'importance du projet et reconnaît que la relation entre coûts et utilité est avantageuse.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :


### **Le conseil communal**

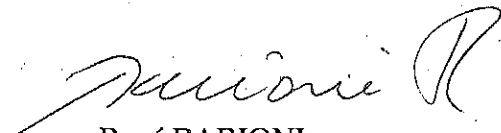
- vu - le préavis municipal no 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons – deux roues légers à la gare CFF ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **décide**


- I. d'accorder le crédit de 475'200 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre l'élaboration du projet de construction et l'approbation des plans du nouveau passage inférieur piétons – deux roues légers à la gare CFF ;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 475'200 francs.


**Préavis municipal no 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons – deux roues légers à la gare CFF**

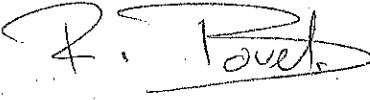
  
Rasul MAWJEE  
1<sup>er</sup> membre

  
René BARIONI  
Rapporteur

  
Katia ANNEN

  
Laurent BACHELARD

  
Claudine BOVET

  
Regina BOVET

  
Valérie CORNAZ-ROVELLI

  
Maurizio DI FELICE

  
Christian VERNEX

